



## forcer la vente immeuble en sci

Par **pazman**, le **20/03/2011** à **17:11**

Bonjour,  
ayant acheté en sci à 50/50 avec mon concubin une maison avec un crédit, étant de plus caution solidaire pour sa part, je me suis séparée en juin 2010 il continue à habiter le logement et ne verse aucun loyer, il est aussi le gérant de la sci et ne m'a jamais convoquer à une assemblée; je dois payer ma part du crédit plus les impôts foncier de cette maison dont je ne profite pas. je voudrai la mettre en vente pour pouvoir rembourser le prêt et ne plus être lié à cette sci mais comment faire sil s'oppose et habite toujours les lieux